

Le 7 janvier 2022

M^e Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

PAR SDE ET PAR COURRIEL

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : 11^{ème} Demande amendée pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1^{er} janvier 2021 et du 1^{er} janvier 2022 (« Demande »)
Dossier de la Régie : R-4122-2020 (Phase 5)
Notre dossier : 111216.0114

Chère consœur,

Suite à la vôtre du 14 décembre 2021, nous vous transmettons les informations demandées relativement à la planification de l'audience pour l'examen de la phase 5 du dossier mentionné en titre.

Audition à huis clos (volet confidentiel – gaz naturel renouvelable et marché du carbone)

Gazifère prévoit une preuve d'une durée approximative de trente (30) minutes relativement au volet confidentiel du dossier.

La preuve de Gazifère sera présentée par un panel composé de mesdames Julie-Christine Lacombe et Isabelle Théberge ainsi que de messieurs Benoît Gratton et Martin Boisclair.

Eu égard au taux unitaire lié au marché du carbone pour l'année 2022, Gazifère s'en remet à la preuve documentaire versée au dossier et n'entend pas faire de présentations à l'audience sur ce sujet. Le panel sera toutefois disponible pour répondre aux questions de la Régie, le cas échéant.

Audition publique (volet public - allocation des coûts et modification des tarifs pour l'année témoin 2022)

Nous prévoyons que la preuve de Gazifère sera d'une durée approximative de vingt (20) minutes.

La preuve de Gazifère sera présentée par un panel composé de mesdames Jackie Colliers, Julie-Christine Lacombe et Isabelle Théberge, ainsi que de messieurs Brandon So, Benoît

Gratton et Martin Boisclair, lesquels témoigneront sur tous les thèmes identifiés par la Régie comme étant des sujets de la phase 5.

Les membres de ces deux panels témoigneront tous à titre de témoins ordinaires.

Nous estimons à cinq (5) minutes le temps de contre-interrogatoire pour chacun des intervenants et à quarante-cinq (45) minutes le temps requis pour notre argumentation.

À ce stade, nous n'entendons pas soulever de moyens préliminaires à l'audience.

Gazifère n'entend pas requérir du temps d'audience pour l'adoption de la preuve écrite déjà versée au dossier. Nous prévoyons déposer des déclarations sous serment attestant de la véracité des faits mentionnés dans cette preuve, tel que le permet l'article 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (RLRQ c. R-6.01).

Veillez agréer, chère consoeur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

MILLER THOMSON SENCRL

(s) Adina Georgescu

Adina Georgescu

ACG/

c.c. (par courriel seulement)

Me Geneviève Paquet (GRAME)

Me Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)

Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)

Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)